



## Place Frédéric Mistral

## B.P. n° 1

## 34530 MONTAGNAC

##  04 67 24 06 13

🖷04 67 24 17 29

🖰g.0340037f@ac-montpellier.fr

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Voyage Angleterre

Cahier des clauses administratives et techniques particulières

Nos réf ; : JJT/HP

**Article 1 : identification du pouvoir adjudicateur**

Collège Jules Ferry

Place Frederic Mistral BP1

34530 Montagnac

Tél : 04.67.24.06.13

Fax: 04.67.24.17.29

Courriel: [ce.0340034f@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340034f@ac-montpellier.fr)

Représenté par M. Richard Thuillier, Principal

Comptable assignataire : Monsieur l’agent comptable du lycée Jean Moulin – Pezenas

**Article 2 : Objet du marché**

Le marché porte sur l’organisation d’un voyage scolaire en Angleterre du dimanche 8 avril au vendredi 13 avril 2018.

La procédure de consultation utilisée est le marché à procédure adaptée en application de l’article 28 du code des marchés publics.

**Article 3 : Prestations attendues**

* Dates du voyage : Départ le dimanche 8 avril dans l’après-midi

Retour : le vendredi 13 avril dans l’après-midi

* Nombre de personnes : 50 élèves et 4 accompagnateurs
* Transport : en autocar grand tourisme
* Traversée Eurotunnel (**pas de ferries**)

**Article 4 : description des prestations**

* Hébergement :hébergement en familles hôtesses en pension complète **du diner du J2 au déjeuner du J6**
* Région hébergement : région de Richmond ?
* Programme :
* J1 : départ de Montagnac dans l’après-midi
* J2 : Brighton : découverte à pied de la ville (front de mer, Palace Pier, West Pier, marina) repas rapide puis **visite audio-guidée** **du Royal Pavilion** et balade dans St Bartholomew’s, the Lanes
* J3 : matin : **Visite du château d’Hampton Court et labyrinthe**

Après-midi: **visite de l’Imperial War Museum**

* J4 : matin : **visite du Queen Elisabeth Olympic Park**

Après-midi : **visite des studios Harry Potter**

* J5 : matin : **visite de la tour de Londres**

Après-midi : découverte à pied de Londres sans visite (Globe Theatre, Westminster, Big Ben, Buckingham Palace, Trafalgar Square, Picadilly Circus, Covent Garden…

**Diner**  vers 18h **dans un restaurant Fish & chips ou autre** vers Leicester Square ou Covent Garden

Départ et traversée Eurotunnel

* J6 : **Petit déjeuner et déjeuner sur une aire d’autoroute**

Retour au collège de Montagnac dans l’après-midi

* Visites : toutes les visites sont réservées par le prestataire
* Assurance : une assurance annulation individuelle doit être prévue pour les élèves uniquement

Une assurance annulation groupe pour cause attentats, décision ministère ou autre doit également être incluse. Détailler les conditions d’annulation.

**Article 5 : éléments contractuels et financiers**

* Date limite et modalités de remise des offres :
  + - Les offres sont à adresser avant le 20 juin 2016. Le délai de validité de l’offre est fixé à 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.
    - Destinataire : M. le Principal
    - Les renseignements d’ordre pédagogique sont à voir avec le professeur organisateur (Mme Daumur-Bories)
    - Les renseignements d’ordre financier et matériel sont à voir avec la gestionnaire de l’établissement (Mme Puigmal)
    - Forme de l’envoi : Par courrier (collège Jules Ferry – place F. Mistral – BP1 34530 Montagnac ou courriel : g0340037f@ac-montpellier.fr
    - Constitution de l’offre : l’offre en langue française devra contenir
      * Le devis spécifiant le prix global du voyage, ainsi que le prix unitaire (tarif élèves et enseignants séparés) détaillant les prestations incluses dans le descriptif. Les prix seront fermes et définitifs sous réserve de changement d’effectifs et sont exprimes en TTC.
      * Le programme du voyage et ses caractéristiques
      * Les dispositions des assurances
      * L’organisme doit spécifier si les réductions particulières sont accordées en cas de fidélité…
* Modalités de règlement :
  + - Le paiement de la prestation, visée par le présent marché, sera effectué par mandat administratif à 30 jours à compter de la réception de la facture et par virement sur le compte du titulaire (le titulaire du marché produira, à cet effet un relevé d’identité bancaire : IBAN + BIC). Le premier acompte ne pourra pas être réglé avant le 10/10/2017.
    - Les factures, établies en trois exemplaires, comportent les mentions obligatoires.

**Article 6 : attribution du marché**

* Jugement des offres :

L’offre économiquement la plus avantageuse sera retenue selon le barème suivant :

Prix : 45%

Qualité des services : 55%

Le conseil d’établissement de l’établissement se réunissant fin juin/début juillet 2017, le contrat avec le prestataire choisi ne pourra être signé qu’après cette date.

* La publication de l’avis d’attribution sur le site de l’AJI vaut notification aux candidats.

Le Principal

R. THUILLIER